

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion publique du 5 Février 2021.

### Point informations CCPA

Prise de compétence Mobilité

La CCPA a délibéré sur la prise de compétence mobilité proposée dans le cadre de la loi LOM, les 17 communes doivent désormais accepter à leur tour cette prise de compétence à la majorité qualifiée.

Florent CHIRAT présente les conséquences et les opportunités liées à cette prise de compétence. Un nouvel établissement public de gestion des transports (ex : SYTRAL) sera créé au 01/01/2022 sur le périmètre de la métropole et du nouveau Rhône et aura pour mission de gérer la politique de transport sur le territoire. La CCPA siègera au sein de cet établissement. Le Financement sera assuré par la région, la métropole, les EPCI et les entreprises.

- Entre 5 et 20€/ hab/an pour la CCPA (200 000€/an minimum)
- Versement mobilité dû par les entreprises et collectivités de 11 salariés et plus

Le conseil approuve à l'unanimité la prise de compétence et la délibération associée.

### Présentation SYDER

Cédric BLANC, délégué de la commune, présente le fonctionnement du syndicat et la participation financière de la commune. Le SYDER regroupe l'ensemble des communes du Rhône hors métropole pour la fourniture d'électricité publique, et également de manière optionnelle : la compétence gaz, les chaufferies publiques au bois, les panneaux photovoltaïques et les bornes de recharge véhicule électrique

Le syndicat propose un accompagnement pour les projets d'investissement, les études techniques : par exemple, dernièrement sur notre commune, accompagnement pour le changement des luminaires du centre village.

Sur la commune (comme dans la plupart des communes), le financement de ces travaux est fiscalisé, c'est-à-dire impactés sur les impôts fonciers des habitants.

Pour 2021, les charges supportées par la commune (amortissements des investissements, maintenance et consommation électrique, s'élèvent à environ 17 000 euros.

Une étude est en cours afin de reprendre le circuit d'éclairage aux abords de l'église suite aux travaux de rénovation. Le conseil devra se prononcer d'ici le mois de mai.

### Finances

Marie Charlotte CHAMFRAY présente les éléments nécessaires au débat d'orientation budgétaire en vue du vote du budget le 02 avril.

### Compte-rendu du Conseil Municipal

9 Mars 2021  
Début à 20h00

*Présents : Florent Chirat, Cédric Blanc, Marie-Charlotte Chamfray, Gaëlle Guinet, Valérie Guiral, Romain Verny, Bertrand Giroud, Cyrille Goutte, Sylvie Carret, Freddy Goutte, Solange Peylaboud, Thierry Vanel, Aurélie Bouvy, Baptiste Delorme, Alain Farjot*

*Absent excusé : -*

*Secrétaire de séance : Sylvie Carret*

### Pour recevoir la version mail :

[cominfo@saintjulienurbibost.fr](mailto:cominfo@saintjulienurbibost.fr)

### Site internet du village

[www.saintjulienurbibost.fr](http://www.saintjulienurbibost.fr)

### Page Facebook



[facebook.com/saintjulienurbibost](https://facebook.com/saintjulienurbibost)



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

## Calcul Résultat 2020

Dépenses fonctionnement	-410 885 €
Recettes fonctionnement	402 951 €
<b>Résultat fonctionnement 2020</b>	<b>-7 934 €</b>
Résultat antérieur fonctionnement	124 844 €
<b>Résultat fonctionnement 2020 avec antérieur</b>	<b>116 911 €</b>

Dépenses investissement	-155 398 €
Recettes investissement	38 824 €
<b>Résultat investissement 2020</b>	<b>-116 574 €</b>
Résultat antérieur investissement	84 340 €
<b>Résultat investissement 2020 avec antérieur</b>	<b>-32 234 €</b>
Restes à réaliser Dépenses Inv.	-2 698 €
Restes à réaliser Recettes Inv.	4 819 €
<b>Solde des Restes à réaliser &gt;0</b>	<b>2 121 €</b>
<b>Résultat investissement 2020</b>	<b>-30 113 €</b>

Le résultat déficitaire de l'année 2020 en fonctionnement s'explique par des dépenses exceptionnelles, notamment le report de la facturation MJC (péri scolaire et centre de loisirs) de l'année 2019 (2 années facturées en 2020), ainsi qu'une réparation importante sur le chauffage de la salle polyvalente (15 000 euros).

Il est constaté également un déficit d'investissement, comblé par des excédents antérieurs. Il est présenté également une analyse pluriannuelle entre 2013 et 2020 afin d'observer les évolutions.

Discussions autour d'éléments permettant de maîtriser les charges de fonctionnement à venir, ainsi que sur la programmation des investissements sur le mandat avec l'objectif de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante.

Le Budget primitif sera préparé en commission finances et débattu lors du prochain CM, le 02/04.

### Commission voirie

Cyrille GOUTTE informe que le curage des fossés et le passage du lamier ont été réalisés sur les voies communautaires.

Le service voirie de la CCPA a lancé une étude sur les ouvrages d'art des voies communautaires du territoire : Sur la commune, on en recense 4, 3 nécessitent des travaux qui seront programmés sur les 3 prochaines années. Pour rappel, 23km de voies communautaires sont gérées par la CCPA sur notre commune.

### Commission bâtiments

Cédric BLANC précise que le local des boules est quasiment terminé, à l'exception de la façade. (à voir si possibilité de prévoir les travaux au BP 2021).

La peinture du mur extérieur de l'église a été réalisée par les agents communaux

### Commission scolaire

Valérie GUIRAL présente un CR de la réunion avec la MJC et les communes adhérentes. Volonté de St Julien de limiter les dépenses tout en maintenant le service périscolaire. La MJC souhaite maintenir un tarif pour les parents limité et homogène sur l'ensemble du territoire, la difficulté est que dans ce cas, le budget communal sert de variable d'ajustement. Nous avons sollicité la MJC afin qu'elle nous apporte des solutions de maîtrise budgétaire.

### Commission action sociale

Solange PEYLABOUD informe le conseil de la tenue d'un conseil d'administration de l'association solidarité partage, un nouveau bureau a été mis en place pour l'examen des dossiers. Cette association du territoire du Pays de l'Arbresle est subventionnée par les communes et peut venir en aide aux familles en difficultés par l'intermédiaire de prêts.

### Commission fleurissement / aménagement des abords du village

Baptiste DELORME précise que des végétaux sont commandés afin d'aménager le bas du mur de soutènement de l'église.

Par rapport au problème récurrent de déjections canines dans le village, il est proposé de mettre en place un distributeur de sacs et une poubelle adaptée.

### Commission communication

Romain VERNY fait un point sur le projet de création d'un flyer commun avec les communes de Bibost et Bessenay afin de communiquer sur les agriculteurs qui commercialisent à la ferme ou dans les commerces locaux. 4 agriculteurs sont intéressés sur la commune.

### Questions diverses

8 avril : le conseil communautaire se tiendra à la salle polyvalente

Prochain conseil municipal :

Vendredi 2 avril 20h, vote du budget primitif

Séance levée à 23h15

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion publique du 9 Mars 2021.

### Budget Principal de la commune

Marie-Charlotte CHAMFRAY présente le Compte Administratif du budget 2020 par chapitre budgétaire au conseil :

FONCTIONNEMENT 2020	DEPENSES	
	Charges à caractère général	124 695,72 €
	Charges de personnel	133 727,30 €
	Atténuations de produits	13 742,68 €
	Opération d'ordre entre section (amortissement)	1 670,72 €
	Autres charges de gestion courante (MJC, subventions, cotisations diverses)	119 841,75 €
	Charges financières (intérêt emprunts)	17 206,97 €
	<b>TOTAL</b>	<b>410 885,14 €</b>
	RECETTES	
	Atténuation de charges (remb. IJ)	4 203,95 €
Produits des services (locations, cimetières)	8 736,43 €	
Impôts et taxes	227 127,50 €	
Dotations et participations	140 987,30 €	
Autres produits gestion courante (loyers appartement)	15 528,60 €	
Produits exceptionnels (dons, remb.sinistre ass)	6 367,71 €	
<b>TOTAL</b>	<b>402 951,49 €</b>	
INVESTISSEMENT 2020	DEPENSES	
	Remboursement d'emprunts	11 906,63 €
	Immobilisations incorporelles (licence office)	574,56 €
	Subventions d'équipement versées (police pluricommunale)	585,16 €
	Immobilisations corporelles (projets communaux, travaux)	119 035,23 €
	Immobilisations en cours (aménagement boulodrome)	16 096,35 €
	Autres immos financières (prêt à la micro-crèche)	7 200,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>155 397,93 €</b>
	RECETTES	
	Opération d'ordre entre section	1 670,72 €
Dotations fonds divers réserves	15 472,87 €	
Subvention d'investissement pour travaux de l'église	14 480,56 €	
Autres immos financières (prêt à la micro-crèche)	7 200,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>38 824,15 €</b>	

### Approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion 2020

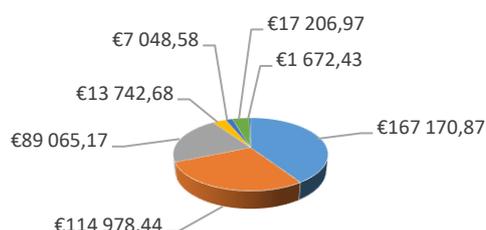
Sous la présidence de Thierry VANEL, le doyen, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2020.

Le Conseil Municipal approuve également à l'unanimité le Compte de Gestion de la Trésorerie, conforme au Compte Administratif de la Commune.

Délibération n°3 CA Commune 2020 (15 pour - 0 contre - 0 abstention)

Délibération n°4 CG Commune et Photovoltaïque 2020 (15 pour - 0 contre - 0 abstention)

### Analyse budgétaire



- Frais de personnel (6 agents + 4 élus)
- Charges à caractère général
- Services extérieurs (mutualisation CCPA, autres prestataires, MJC)
- Dotation de compensation et péréquation
- Subventions versées
- Charges financières (prêt Salle des fêtes)
- Autres

### Compte-rendu du Conseil Municipal

2 Avril 2021  
Début à 20h00

*Présents : Florent Chirat, Cédric Blanc, Marie-Charlotte Chamfray, Gaëlle Guinet, Valérie Guiral, Romain Verny, Bertrand Giroud, Cyrille Goutte, Sylvie Carret, Freddy Goutte, Solange Peylaboud, Thierry Vanel, Aurélie Bouvy, Baptiste Delorme, Alain Farjot*

*Absent excusé : -*

*Secrétaire de séance : Marie-Charlotte Chamfray*

**Pour recevoir la version mail :**

[cominfo@saintjulienurbibost.fr](mailto:cominfo@saintjulienurbibost.fr)

**Site internet du village**

[www.saintjulienurbibost.fr](http://www.saintjulienurbibost.fr)

**Page Facebook**

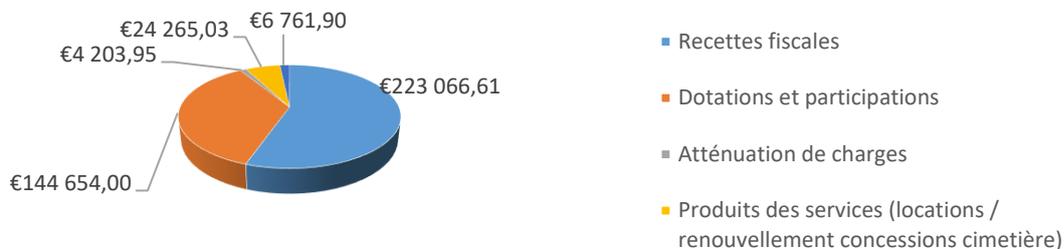


[facebook.com/saintjulienurbibost](https://facebook.com/saintjulienurbibost)



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »



### **Affectation du résultat :**

	<b>RESULTAT 2020</b>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	-410 885,14 €	-155 397,93 €
<b>Recettes</b>	402 951,49 €	38 824,15 €
<b>Résultat 2020</b>	-7 933,65 €	-116 573,78 €
<b>Report résultat cloture N-1</b>	124 844,81 €	84 339,84 €
<b>Restes à réaliser</b>		2 121,44 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2020</b>	<b>116 911,16 €</b>	<b>-30 112,50 €</b>
	<b>RESULTAT EXCEDENTAIRE:</b>	<b>86 798,66 €</b>

Pour mémoire, l'affectation du résultat obéit aux règles suivantes :

- le résultat à affecter est constitué du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté de cette même section.

Si le résultat de fonctionnement est excédentaire, il doit obligatoirement être reporté en recettes d'investissement à hauteur du déficit d'investissement (à minima).

Le Conseil Municipal délibère sur l'affectation du résultat :

-Le résultat excédentaire de fonctionnement du budget communal 2020 est affecté en totalité au budget de fonctionnement 2021, soit 86 798,66 €.

Délibération n°5 Affectation du résultat commune (15 pour - 0 contre - 0 abstention)

### **Vote des subventions aux associations pour l'année 2021**

Cédric BLANC rappelle qu'historiquement toutes les associations de Saint Julien touchaient 125€. Désormais une somme prévisionnelle est allouée pour aider une association dans le besoin (échec d'un évènement, innovation). À la suite d'une réunion avec l'APE, le Maire précise que pour le moment, ils sont sur un bon prévisionnel dans leur budget.

L'association Solidarité Partage a décidé de faire une année blanche pour 2021 du fait d'un excédent au bilan de l'année 2020.

Il existe une convention avec le Tennis Club de la Brevenne correspondant à une participation des communes à hauteur de 15€ par licencié.

La subvention à l'ADMR correspond à la participation au portage des repas à hauteur de 1,2€/repas.

Enfin un débat a eu lieu sur le maintien ou la suspension de la subvention à la Fanfare. Du fait de cette année particulière au niveau sanitaire qui engendre aucune prestation sur la commune, le choix d'une suspension de la subvention pour cette année a été retenue par 13 voix pour et 2 abstentions.

Associations	Subventions 2020	Subventions 2021
Fanfare l'Echo des Vallons	220,00 €	0 €
APE Cantine scolaire	5 600,00 €	5 600,00 €
Amicale des pompiers Bessenay	200,00 €	200,00 €
Tennis Club de la Brevenne	30,00 €	0 €
Association Solidarité Partage	127,38 €	0 €
ADMR de Bessenay (portage repas)	2 944,00 €	1 500,00 €
Prévisionnel soutien aux associations	500,00 €	500,00 €

### **Vote des taux d'imposition 2021**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département du Rhône, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 11,03 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 28,06 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 17,03 % et du taux 2020 du département, soit 11,03 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 41,09 %.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021, à savoir :

- Taxe Foncier bâti : 28,06 %
- Taxe Foncier non bâti : 41,09 %

Cédric BLANC propose de se pencher sur les autres leviers fiscaux tels que la taxe d'aménagement pour en comprendre le fonctionnement. Le Maire rappelle à ce sujet que cette taxe a été augmentée il y a 2 ans en passant de 2,5% à 3,5% et qu'elle est due dans le cadre de tout dépôt de permis de construire.

Alain FARJOT soulève aussi la possibilité d'étudier le problème de rétention foncière, c'est-à-dire le refus par les propriétaires de vendre des terrains actuellement constructibles.

Il devient difficile de proposer des solutions pour les jeunes du village qui veulent accéder à la propriété. L'ensemble des élus sont sensibles à ce point et souhaitent que l'on étudie les possibilités.

### **Vote du Budget primitif 2021 de la Commune**

	BP 2021	% Budget Global	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	011 Charges à caractère général	129 399,44 €	28%
	012 Charges de personnel	137 004,00 €	30%
	014 Atténuations de produits	15 402,42 €	3%
	022 Dépenses imprévues Fonctionnement	28 000,00 €	6%
	023 Virement à la sect <sup>e</sup> d'investis,	33 606,14 €	7%
	042 Opérations d'ordre entre section	835,36 €	0%
	61 Services extérieurs	22 149,59 €	5%
	65 Autres charges gestion courante	80 669,34 €	17%
	66 Charges financières	16 621,37 €	4%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>463 687,66 €</b>	
	002 Excédent antérieur reporté fonct	86 798,66 €	19%
	70 Produits des services	5 390,00 €	1%
	73 Impôts et taxes	228 683,00 €	49%
74 Dotations et participations	129 229,00 €	28%	
75 Autres produits gestion courante	13 500,00 €	3%	
77 Produits exceptionnels	87,00 €	0%	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>463 687,66 €</b>		

	BP 2021	% Budget Global	
<b>INVESTISSEMENT</b>	001 Solde d'exécution d'inv, reporté	30 112,50 €	24%
	16 Remboursement d'emprunts	12 492,23 €	10%
	20 Immobilisations incorporelles	5 575,00 €	4%
	204 Subventions d'équipement versées	50,00 €	0%
	21 Immobilisations corporelles	75 682,14 €	61%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>123 911,87 €</b>	
	021 Virement de la section de fonct,	33 606,14 €	27%
	024 Produits des cessions	11 296,70 €	9%
	040 Opérations d'ordre entre section	835,36 €	1%
	10 Dotations Fonds divers Réserves	50 778,17 €	41%
	13 Subventions d'investissement	27 395,50 €	22%
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>123 911,87 €</b>	

La discussion du Budget primitif repose principalement autour des projets d'investissement suivants pour l'année 2021 :

Achat terrains nus	4 000,00 €
Equipement numérique Ecole	8 800,00 €
Aire de stockage déchets verts	28 300,00 €
Stade (réhabilitation bâtiment)	8 000,00 €
Façade boulodrome	8 000,00 €
Appartement de la Cure (rénovation)	3 000,00 €
Eglise (fin programme rénovation)	14 200,00 €

A noter que trois de ces projets (équipements numériques école / aire de stockage des déchets verts / rénovation de l'église) font l'objet de subventions déjà accordées ou en cours de demande dans le cadre du plan de relance et de l'appel à projets PENAP.

Le BP 2021 est voté à l'unanimité.

## Budget annexe Photovoltaïque

<b>EXPLOITATION</b>	<b>DEPENSES</b>	
	Charges à caractère général	169,48 €
	Charges financières	1 264,50 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 433,98 €</b>
	<b>RECETTES</b>	
	Vente Electricité	5 367,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 367,06 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	
	Remboursement d'emprunts	3 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 500,00 €</b>
	<b>RECETTES</b>	
	Dotations fonds divers réserves	3 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 500,00 €</b>

Approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion 2020

Sous la présidence de Thierry VANEL, le doyen, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2020.

Le Conseil Municipal approuve également à l'unanimité le Compte de Gestion de la Trésorerie, conforme au Compte Administratif de la Commune.

Délibération n°7 CA Photovoltaïque 2020 (15 pour - 0 contre - 0 abstention)

Délibération n°4 CG Commune et Photovoltaïque 2020 (15 pour - 0 contre - 0 abstention)

### Affectation du résultat :

	<b>RESULTAT 2020</b>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	1 433,98 €	3 500,00 €
<b>Recettes</b>	5 367,06 €	3 500,00 €
<b>Résultat 2020</b>	3 933,08 €	0,00 €
<b>Report résultat clôture N-1</b>	1 717,89 €	-3 500,00 €
<b>Restes à réaliser</b>	0,00 €	0,00 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2020</b>	<b>5 650,97 €</b>	<b>-3 500,00 €</b>
	<b>= 2150,97</b>	

Le Conseil Municipal délibère sur l'affectation du résultat :

-Le résultat excédentaire de fonctionnement du budget communal 2020 est affecté en totalité au budget de fonctionnement 2021, soit 2 150,97 €.

Délibération n°8 Affectation résultat Photovoltaïque (15 pour - 0 contre - 0 abstention)

Cédric BLANC rappelle que le prêt a été contracté sur 20 ans et que l'ensemble de l'installation est garanti 20 ans ce qui assure une sécurité financière pour ce budget.

Il n'y a pas de dégradation de la production solaire pour le moment.

Le BP 2021 est voté à l'unanimité.

## Commission scolaire

Valérie GUIRAL informe le conseil des 2 jours de fermeture pour une classe du fait d'un cas COVID. La reprise a été de courte durée avant l'annonce de fermeture globale des écoles précédant les vacances scolaires. Reprise prévue le 26 avril.

Des échanges sont en cours avec la MJC de l'Arbresle pour maîtriser les coûts du centre de loisirs pour 2021. Une communication est prévue auprès des parents dès qu'un accord sera trouvé.

Aurélié BOUVY précise qu'un RV est programmé avec les agents qui interviennent sur le scolaire afin d'organiser la période à venir. Elle signale également que suite à une absence, le travail a dû être réorganisé, merci à Sawsun, aux parents d'élèves et aux bénévoles de leur participation sur le temps méridien.

Thierry VANEL propose un compte-rendu de l'AG de la Micro-Crèche : 10 places permanentes + 1 place d'urgence, 19 enfants accueillis en 2020 au total, les effectifs sont optimisés et le fonctionnement est de fait plus facile à équilibrer sur le plan financier.

Florent CHIRAT a reçu les représentants des parents d'élèves pour faire le point sur le fonctionnement de la cantine. A fin mars, étant donné le taux de fréquentation élevé, le budget prévisionnel est pour l'instant respecté et présente un résultat équilibré.

## Commission action sociale

Solange PEYLABOUD précise que l'ADMR rencontre à nouveau des problèmes de personnels notamment dans le recrutement. Une demande d'aide à la communication a été adressée directement au Maire. Une communication est prévue dans ce bulletin.

Florent CHIRAT précise que la CCPA va créer un nouveau poste de coordinateur pour la petite enfance afin de faciliter l'organisation des différentes structures sur le territoire.

Thierry VANEL indique que les aînés de la commune devraient être contactés par la CPAM afin de vérifier leur situation au niveau de la vaccination. Il est proposé de prendre les devants au sujet de cette démarche et que la commission s'organise à partir de nos listes de contacts afin de vérifier s'il faut prévoir un accompagnement notamment pour le transport vers le centre de vaccination.

## Commission communication

Romain VERNY explique que la validation du flyer de communication sur les producteurs réalisant de la vente directe sur les 3 communes du bassin de vie (Bibost, Bessenay, Saint Julien) est prévue pour mi-avril. La commune de Bessenay est porteuse du projet. 18 agriculteurs seront présentés sur le flyer dont 4 de la commune. Une demande de subvention a été faite auprès de la CCPA pour réduire le coût imputé aux communes.

350 à 400 flyers sont prévus, ils seront distribués et mis à disposition à la mairie et sur le site internet.

Nous sommes interrogés sur la reconduction de l'outil de communication PanneauPocket. Etant donné la satisfaction constatée, il est décidé de se réengager pour 3 ans.

## Commission voirie

Cyrille GOUTTE précise que l'enrochement est terminé chemin du tram afin de prévenir tout risque d'affaissement. Le coût de 19 500€ HT est pris en charge par la CCPA dans le cadre d'une enveloppe de travaux exceptionnels.

Un chemin communal aux Flachisses a été élargi et stabilisé afin de permettre l'accès à une propriété privée.

## Commission fleurissement / aménagement des abords du village

Baptiste DELORME explique que le reliquat du budget alloué dans le cadre du projet rénovation du mur de l'église sera utilisé en partie pour des aménagements végétaux ainsi que pour l'achat de poubelles et dévidoirs pour déjections canines que l'on retrouve de plus en plus régulièrement dans le centre village.

## Questions diverses

Le rallye de Charbonnière est repoussé à fin juillet si les conditions le permettent.

Le tour du Beaujolais cycliste traversera la commune le samedi 12 juin, une brève fermeture de la route (D33 / D24 E) est prévue lors du passage.

Planification d'une commission générale le mardi 20 avril à 20h pour une présentation du PLU aux nouveaux élus et pour débattre sur le projet de mandat.

Les élections départementales et régionales auront normalement lieu les 20 et 27 juin (en attente de confirmation) : 2 bureaux de vote distincts seront installés dans la salle polyvalente, nous aurons besoin de volontaires pour nous accompagner dans la tenue de ces bureaux.

Prochain conseil municipal :  
Vendredi 28 mai 20h

Séance levée à 22h45

## Communication ADMR

L'ADMR de Bessenay qui intervient sur notre commune, porte à notre connaissance par l'intermédiaire de sa présidente, les difficultés de recrutement de personnel qualifié, motivé et sérieux pour assurer le maintien à domicile des bénéficiaires de nos communes de plus en plus nombreux, âgés, dépendants fragilisés par la maladie ou le handicap et esseulés parfois

La présidente attire notre attention sur le fait que sans recrutement dans les semaines à venir, l'ADMR devra sans doute très prochainement annuler et/ou différer des aides quotidiennes pour du maintien à domicile ce qui serait très préjudiciable pour un grand nombre de personnes aidées et un comble pendant cette crise sanitaire déjà si destructrice pour les plus fragiles.

L'équipe est dynamique, sympathique et motivée. Ceux et celles qui veulent la rejoindre y trouveront un accueil chaleureux, une formation et le contrat qui leur convient.

Nous relayons cette information et demandons aux personnes susceptibles d'intervenir de contacter directement l'ADMR 04 74 70 87 11 ou de s'adresser à la mairie 04 74 70 72 03.

# VENTE PAËLLA A EMPORTER

**SAMEDI 1<sup>er</sup> MAI: Terrasse de la Tonnelle, Saint Julien sur Bibost**

**DIMANCHE 2 MAI : Marché de Bibost, parking du Centre  
d'animation de Bibost**



### Pour commander :

- Par mail :  
[presidentmicrocrechecalme@gmail.com](mailto:presidentmicrocrechecalme@gmail.com)
- Par tel : 06 21 63 03 24
- Directement auprès de Guillaume à  
l'épicerie La Tonnelle

### A commander :

-Entre le 5 et le 25 avril  
2021 à 18h

### A retirer :

-Samedi 1<sup>er</sup> mai de 9h à 12h  
à la terrasse de la Tonnelle

-Dimanche 2 mai de 9h à  
12h au marché de Bibost

En partenariat avec  
l'épicerie La Tonnelle à  
Saint Julien sur Bibost :  
Paëllas 100% faites maison  
par Guillaume !

Tarif : 8€ la part

Intégralité des bénéfices reversés à : **MICRO CRECHE  
COMME A LA MAISON**



### Site Internet de la commune

Le site internet de la commune a changé d'aspect depuis le lundi 21 Décembre. N'hésitez pas à aller le visiter.  
L'adresse : <https://saintjulienurbibost.fr/fr/>

### Enquête sur les usages numériques des habitants du pays de l'Arbresle

Joint à ce St Ju-Lien, vous trouverez une enquête de la CCPA concernant les usages numériques des habitants.